

**2013**



C Poulain 9 septembre 2013 1

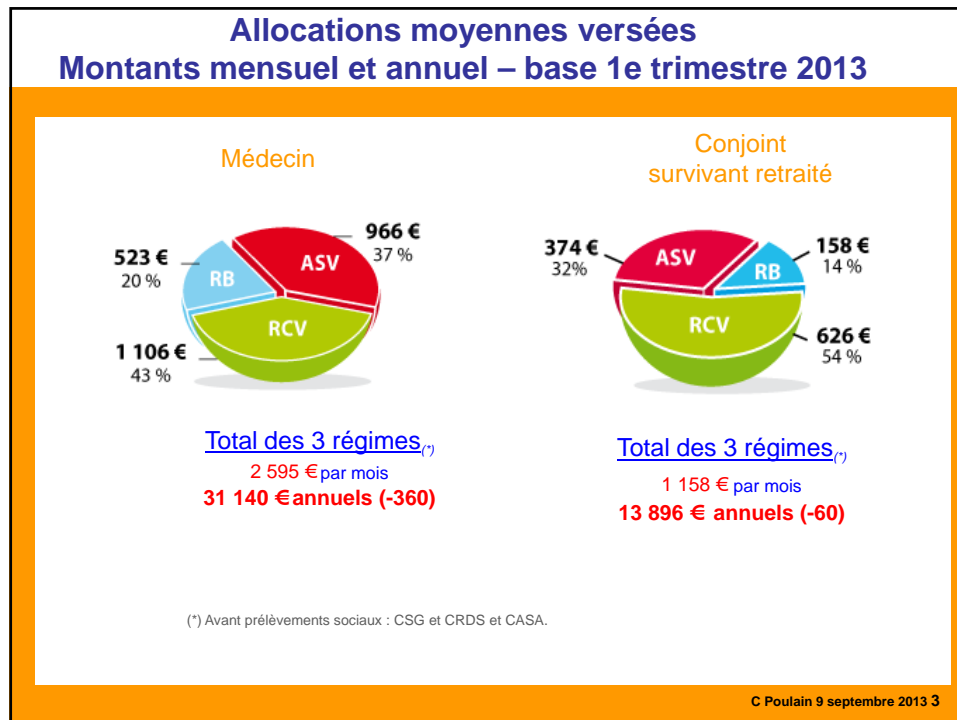
**CARMF au 1/1/2013**

**125 874 médecins cotisants dont 7 335 en  
cumul retraite / activité libérale**

47 836 médecins retraités  
et 18 585 conjoints survivants

1 622 veuves et veufs de – 60 ans

C Poulain 9 septembre 2013 2



## Évolution de la retraite moyenne (2013/2012/2011)

### Retraites liquidées avant 2006 :

- 2012 / 2011 : +165 € (baisse de l'ASV sur 2 trim.)
- 2013 / 2012 : - 360 € (y compris CASA)

### Retraites liquidées après 2010 :

Plus touchées, tous les points ASV étant abaissés en une fois à 13 € au 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'où :

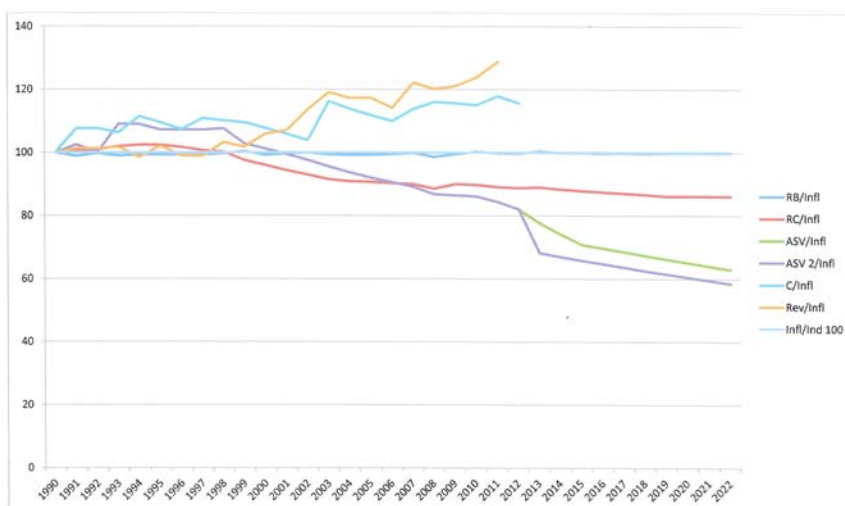
- 2012 / 2011 : - 700 €
- 2013 / 2012 : - 780 € (y compris CASA)

### Retraites liquidées entre 2006 et 2010 :

Peu différentes du premier cas, la majorité des points ayant été acquis avant 2006...

C Poulain 9 septembre 2013 5

## Évolution des C, Rev, RB, RC, ASV 1 et 2 de 1990 à 2012 et probable jusqu'à 2022/Inflation



C Poulain 9 septembre 2013 6

## Évolution des C, Rev, RB, RC, ASV 1 et 2 de 1990 à 2012 et probable jusqu'à 2022/Inflation

- **indice 100 en 1990**
- **(RB = Inflation, RC = - 3 % > 2014, ASV = baisse 2012 puis gel > 2015, Inflation annuelle : 1,7 %)**
- Ligne en bleu-vert, évolution du C par rapport à l'inflation (+ 13 % de 1990 à 2012)
- Ligne en marron clair, évolution des revenus non salariés déclarés à la CARMF par rapport à l'inflation (+ 28 % de 1990 à 2011)
- Lignes en bleu foncé et clair, celles du RB et de l'inflation, qui évoluent sur le même rythme, avec un décalage prévu par la nouvelle réforme de 6 mois à partir de 2014
- Ligne en rouge, celle du RC qui après avoir baissé de 13 % en pouvoir d'achat depuis 1997 pourrait subir une perte supplémentaire de 3 % voire 8 % si réforme des 62 ans non validée...
- Lignes en violet et vert correspondent à l'évolution probable de l'ASV pour les droits liquidés **avant 2006 et après 2010** (ASV 2) : après une baisse de 25 % de 1999 à 2011, baisse supplémentaire de pouvoir d'achat de 25 à 30 % de 2012 à 2022 ?

C Poulain 9 septembre 2013 7

## Régime de base

**AVENIR DU RÉGIME DE BASE ?**

C Poulain 9 septembre 2013 8

## Régime de base

Le RB a évolué comme le régime général depuis la réforme Fillon de 2003.

Une nouvelle réforme des retraites a été mise en place en novembre 2010 et a comporté :

- Report de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018
- Prolongation de la durée de cotisation pour taux plein de 40 à 41 ans ½ d'ici 2020
- Poursuite de l'indexation de la valeur des points sur l'IP
- Prise en compte de la pénibilité du travail

Une nouvelle réforme est en cours : elle prévoit une prolongation de l'âge de départ à taux plein à 43 ans d'ici 2035, une augmentation des cotisations, un report de la revalorisation du point du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre et une fiscalisation (pour tous les régimes) de la majoration familiale...

C Poulain 9 septembre 2013 9

## Régime complémentaire

**AVENIR DU RCV ?**

C Poulain 9 septembre 2013 10

## 1996 : Réforme du régime complémentaire

Le RC a subi une **profonde réforme** en **1996**, avec **augmentation** du taux de cotisation de 7 à 9 % et **diminution** de la valeur du point de 5 % prévue sur 5 ans.

En **1999**, un nouveau CA de la CARMF a **gelé le taux de cotisation** à 9 % et **la valeur du point** à **68 €** pour une durée indéterminée...

C Poulain 9 septembre 2013 11

## Régime complémentaire

**Cependant, à la demande répétée des administrateurs des allocataires :**

- La **valeur du point** est passée, en euros courants de 68 € en 2004 à 77,40 € en 2013 (+13,8 % pour 16,4 % d'inflation).
- Le **taux de cotisation** a été augmenté à 9,1 % en 2008, 9,2 % en 2009 et 9,3 % en 2013.
- Le **plafond de cotisation** a été remonté de 7 %, pour améliorer l'équilibre du régime.

C Poulain 9 septembre 2013 12

## Régime complémentaire Évolution des provisions

Alors qu'un retour à l'indexation sur l'indice des prix était envisageable dès 2012, l'évolution des provisions, en raison des 2 récents chocs boursiers, du taux de cotisation encore insuffisant et de l'impact du cumul retraite/activité libérale, a conduit la CARMF à faire de nouvelles projections.

Si le taux de cotisation ne change pas et si les réserves ne sont pas revalorisées, **une baisse de la valeur du point de 1 % par an / inflation pendant encore 5 à 10 ans, pourrait s'avérer nécessaire...**

C Poulain 9 septembre 2013 13

## Régime complémentaire Évolution des réserves en années de prestations

Exprimées en années d'allocations, les réserves devaient atteindre, sans les aléas boursiers, plus de 8 années vers 2010 (soit près de 6 milliards d'euros). Elles n'en atteignent que **6 ans et 2 mois**, fin 2012 (soit 4,68 Mds).



C Poulain 9 septembre 2013 14

## Régime complémentaire

Les administrateurs des 3 collèges d'allocataires réitérant leur demande de retour rapide à l'indexation de la valeur du point sur les prix, la CARMF a consulté ses affiliés après son séminaire de mai 2012 sur l'avenir du RC : les réponses ont été pragmatiques en faveur d'une solution mixte (hausse légère des cotisations associée à une baisse modérée du point) et en faveur du passage du taux plein à 67 ans...

Mais le CA de la Caisse du 26 février 2013 n'a pas souhaité anticiper ce taux plein à 67 ans, persuadé que cette mesure serait imposée tôt ou tard par les Pouvoirs publics.

Le séminaire de 2013 a été à nouveau consacré à l'évolution du RC...

C Poulain 9 septembre 2013 15

## Régime complémentaire

Une alternative au passage du taux plein à 67 ans a été proposée par le Président : l'âge minimum de départ est fixé à 62 ans, âge au-delà duquel les médecins ont la possibilité de choisir librement leur départ en retraite avec majoration de 1,25 % par trimestre jusqu'à 70 ans. Bien entendu, la valeur du point à 62 ans sera de 15 % inférieure à celle du point actuel.

Cette « retraite à la carte » serait pour l'équilibre financier du régime équivalente au report de l'âge de départ à taux plein à 67 ans (déficit financier de 3 % au lieu de 8 %).

C Poulain 9 septembre 2013 16



## Régime complémentaire

Le **CA du 22 juin** a validé (avec l'accord des administrateurs des 3 collèges d'allocataires et prestataires) cette proposition qui devra recevoir l'aval des Pouvoirs publics. Elle pourrait s'accompagner du passage du taux de cotisation à 9,5 %.

Elle est **favorable** aux retraités, aux conjoints survivants et aux Invalides, moyennant les adaptations nécessaires (majoration du nombre de points) pour maintenir une neutralité pour les retraites et les invalidités déjà liquidées.

**Pour les retraités, la baisse future de valeur du point nécessaire à l'équilibre du régime serait limitée à 3 %, étalée sur plusieurs années, au lieu de 8 % sans la modification retenue.**

C Poulain 9 septembre 2013 17

## Réforme 62 ans / retraites liquidées

REGIME COMPLEMENTAIRE : RETRAITE COMPAREE REFORME 62 ans versus STATU QUO en € constants

Retraites liquidées

Nb de points acquis : 170. Valeur du point : 77,40 € en baisse de 1 % par an / 8 ans en cas de statu quo et de 0,5 % / 6 ans en cas de réforme.

Statu quo Réforme 62 ans

Année	Nb de points	Valeur du point	Retraite	Nb de points	Valeur du point	Retraite
2013	170	77,4	13 158	170	77,4	13 158
2014	170	76,62	13 025	170	77,01	13 092
2015	170	75,86	12 896	170	76,63	13 027
2016	170	75,1	12 767	170	76,24	12 961
2017	170	74,35	12 639	170	75,86	12 896
2018	170	73,5	12 495	170	75,48	12 831
2019	170	72,87	12 388	170	75,10	12 768
2020	170	72,14	12 264	170	75,10	12 768
2021	170	71,42	12 140	170	75,10	12 768
2022	170	71,42	12 140	170	75,10	12 768
2023	170	71,42	12 140	170	75,10	12 768

C Poulain 9 septembre 2013 18



